

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-990-1-0

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles

CRÉDITS Pour la première année, 30 crédits

DURÉE 4 ans

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Bac4ans-SAFIRE
bac4ans@safire.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Ce nouveau cheminement est destiné aux candidats internationaux et canadiens ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) à l'extérieur du Québec.

Il permet aux étudiants de plonger rapidement dans leur domaine d'études en complétant, dès la première année, des cours spécifiques à la discipline choisie en plus de cours préparatoires. Plus d'une trentaine de disciplines sont offertes en cheminement 4 ans, dans les domaines des sciences, des lettres et des sciences humaines.

Liste des programmes offerts :

- Baccalauréat en Bio-Informatique
- Baccalauréat en Chimie
- Baccalauréat en Géographie environnementale
- Baccalauréat en Informatique
- Baccalauréat en Mathématiques
- Baccalauréat en Mathématiques et Économie
- Baccalauréat en Mathématiques et Physique
- Baccalauréat en Physique
- Baccalauréat en Physique et Informatique

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1^{er} cycle non contingentés sciences naturelles et formelles de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Forces

- Déposer une seule demande d'admission pour les 4 années d'études universitaires
- Plonger dans son domaine d'études dès la première année
- Demander le permis d'études pour la durée complète du programme (4 ans), facilitant les démarches d'immigration
- Poursuivre au baccalauréat après la réussite de la première année

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire soit :

- d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme (1-990-1-0)

Version 00 (A19)

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles comporte 30 crédits. Elle est offerte selon neuf orientations (réparties dans les segments 70, 71, 72 et 73):

- orientation Bio-informatique (1-468-1-1) (segment 70)
- orientation Chimie (1-060-1-0) (segment 71)
- orientation Informatique (1-175-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques (1-190-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques et économie (1-193-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques et informatique (1-191-1-0) (segment 72)
- orientation Mathématiques et physique (1-192-1-0) (segment 73)
- orientation Physique (1-200-1-0) (segment 73)
- orientation Physique et informatique (1-205-1-0) (segment 73)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
FAS 1901	Méthodes de travail universitaire	3.0J S

Bloc 01B Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0J S
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0J S
MAT 1923	Calcul intégral	3.0J S

Bloc 01C Perfectionnement en français

Option - 6 crédits

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01C selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EDP 1304	Lecture, écriture et structure de la langue	3.0J S	EDP 2704	Production écrite et stylistique	3.0J S
EDP 1404	Lecture, écriture et syntaxe	3.0J S	FRA 1957G	Français écrit 1	3.0J S
EDP 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0J S	FRA 1958G	Français écrit 2	3.0J S
EDP 1604	Lecture et construction textuelle	3.0J S	FRA 1970D	Rédiger en français	3.0

SEGMENT 70 BIO-INFORMATIQUE (1-468-1-1)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0J S	PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0J S
CHM 1963	Chimie générale	3.0J S	PHY 1902	Électricité et optique	3.0J S

SEGMENT 71 CHIMIE (1-060-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CHM 1963	Chimie générale	3.0J S	PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0J S
CHM 1982	Chimie organique	3.0J S	PHY 1902	Électricité et optique	3.0J S

SEGMENT 72

Informatique (1-175-10), mathématiques (1-190-1-0), mathématique et économie (1-193-1-0), mathématiques et informatique (1-191-1-0).

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en sciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0J S	CHM 1982	Chimie organique	3.0J S
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0J S	PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0J S
CHM 1963	Chimie générale	3.0J S	PHY 1902	Électricité et optique	3.0J S

Bloc 72B Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0J S
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0J

Bloc 72C Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0J

Bloc 72D Formation en arts et lettres

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0J S
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0J S
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0S

Bloc 72E Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0S	PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0J S
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0J	REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0J
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0J	SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0J S
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0J S			

Bloc 72F Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J	ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J	ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S

SEGMENT 73

Mathématiques et physique [1-192-1-0], physique [1-200-1-0], physique et informatique [1-205-1-0].

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 0 à 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
CHM 1963	Chimie générale	3.0J S
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0J S
PHY 1902	Électricité et optique	3.0J S

Bloc 73B Formation en sciences

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0J S
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0J S
CHM 1982	Chimie organique	3.0J S

Bloc 73C Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0J S
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0J

Bloc 73D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0J

Bloc 73E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0J S
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0J S
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0S

Bloc 73F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0S	PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0J S
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0J	REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0J
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0J	SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0J S
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0J S			

Bloc 73G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J	ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J	ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01C Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01C Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.